

1. Sources et méthodologie

L'enquête annuelle sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC) de l'Insee vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises.

L'enquête cherche à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

Cette enquête a été réalisée début 2016 auprès d'un échantillon de 12658 unités employant 10 personnes occupées¹ ou plus (salariées et non-salariées), implantées en métropole ou dans les Dom.

Les données de l'enquête portent sur le début d'année 2016 pour les équipements, et pour le commerce électronique se réfèrent à l'année 2015. Des enquêtes similaires ont été menées dans tous les pays européens en application du règlement communautaire n° 1006/2009 sur la société de l'information.

1. Champ

L'unité d'interrogation est l'unité légale, identifiée par son numéro SIREN, à l'exception de treize d'entre elles qui sont des entreprises profilées. Les unités légales enquêtées sont des unités françaises, actives, marchandes et exploitantes de 10 personnes occupées ou plus et hors secteur public. Les sociétés civiles immobilières ont été exclues de l'enquête.

Les unités sont localisées en métropole ou dans les Dom et appartiennent aux secteurs suivants de la NAF rév. 2 : industrie manufacturière (section C), production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (section D), production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (section E), construction (section F), commerce

Depuis l'enquête TIC 2011, la notion de « personnes occupées » (concept utilisé par Eurostat) remplace celle de salariés.

Sources et méthodologie

et réparation d'automobiles et de motocycles (section G), transports et entreposage (section H), hébergement et restauration (section I), information et communication (section J), activités immobilières (section L), activités spécialisées, scientifiques et techniques (divisions 69 à 74), activités de services administratifs et de soutien (section N), réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication (groupe 95.1).

Cette publication porte sur le secteur agroalimentaire c'est-à-dire sur les industries agroalimentaires et le commerce de gros de produits agroalimentaires.

Le secteur des industries agroalimentaires (IAA) comprend les divisions 10 et 11 de la nomenclature d'activités françaises (NAF rév.2) à l'exception des entreprises de l'artisanat commercial de charcuterie (code 10.13B de la NAF) et de la boulangerie-pâtisserie (codes 10.71B, 10.71C, 10.71D).

Le commerce de gros de produits agroalimentaires comprend le commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants (groupe 462) et le commerce de gros de produits alimentaires et boissons (groupe 463 hors sous-classe 4635Z - commerce de gros de produits à base de tabac).

Les résultats du secteur agroalimentaire sont comparés à ceux des industries manufacturières et du commerce de gros.

Le secteur des industries manufacturières (y c. IAA) comprend les divisions 10 à 33 de la de la nomenclature d'activités françaises (NAF rév.2) à l'exception des entreprises de l'artisanat commercial.

Le commerce de gros comprend la division 46 de la nomenclature d'activités françaises (NAF rév.2).

2. Définitions

Personnes occupées

Personnes travaillant dans l'unité considérée, salariés ou non salariés, hors intérimaires et prestataires de services.

Big Data

Les *big data*, aussi appelées données massives ou mégadonnées, sont générées par les activités exécutées électroniquement et entre machines (par exemple, données issues des médias sociaux, des processus de production, etc.).

Les *big data* présentent généralement les caractéristiques suivantes, dites des « 3 V » :

- un volume important issu d'une grande quantité de données générées au cours du temps ;
- une variété concernant les formats de données complexes, structurées ou non (par exemple, textes, vidéos, documents, données de capteurs, flux de clics, coordonnées, etc.) ;
- la vitesse à laquelle les données sont générées, deviennent disponibles et évoluent au cours du temps.

Cloud computing

Le *cloud computing*, appelé aussi informatique en nuage ou *cloud*, désigne des services informatiques utilisés sur Internet, délivrés par les serveurs d'un prestataire. Il permet d'accéder à des ressources informatiques sur internet (stockage, puissance de calcul, logiciels) plutôt que *via* sa propre infrastructure informatique.

EDI (Échange de données informatisées)

Échanges de messages portant sur des commandes, factures, opérations de paiement, description de marchandises... *via* Internet ou d'autres réseaux informatiques, dans un format reconnu qui permet son traitement automatique.

Médias sociaux

L'usage des médias sociaux par l'entreprise fait référence à l'utilisation d'applications ou de plates-formes de communications basées sur la technologie internet dans le but d'échanger du contenu en ligne avec les clients, les fournisseurs, les partenaires ou au sein de l'entreprise.

Ex : réseaux sociaux (*Facebook*, *LinkedIn*, etc.), blogs (*Twitter*, etc.), sites de partage (*Youtube*, *Flickr*, etc.), *wiki*.

Site mobile

Version allégée d'un site web standard spécialement adaptée à un affichage sur appareil portable (smartphone, tablette, etc.).